

ARC 1800
DU 12 AU 14 MARS 2026

45^E ÉTOILE D'OR



esf



Partenaire majeur

SALOMON

BIODERMA
LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE



VOLA
RACING

SIDAS
YOUR TEST COMPANY



roche claire

Partenaires médias

L'EQUIPE

RMC
INFO TALK SPORT

Partenaire institutionnel

LES ARCS
Paradiski

Toutes les infos et les résultats sur esf.net. Suivez toute l'actualité **esf** sur nos réseaux sociaux



@esf_officiel



PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Mercredi 11 mars 2026

15 h à 20 h	Accueil des participants	Centre des congrès - Bernard Taillefer
19 h 00	Comité de course	Centre des congrès - Bernard Taillefer

Jeudi 12 mars 2026

7 h à 8 h	Accueil des participants	Centre des congrès - Bernard Taillefer
7 h 00	Ouverture des remontées mécaniques - récupération des dossards au pied des stades	
8 h 30	Slalom géant de qualification en 2 manches Stades 1 & 2 - Piste Golf	
	U14 – U12 garçons et filles et U10 garçons	Stades 3 & 4 - Stade de Tétraz
	Skiercross	Stade 5 - Piste Grands Mélèzes
	U14 – U12 – U10 garçons et filles pré-qualifiés.es	
15 h à 18 h	Accueil des participants	Centre des congrès - Bernard Taillefer
19 h 00	Comité de course	Centre des congrès - Bernard Taillefer

Vendredi 13 mars 2026

7 h à 8 h	Accueil des participants	Centre des congrès - Bernard Taillefer
7 h 00	Ouverture des remontées mécaniques - récupération des dossards au pied des stades	
8 h 30	Finales slalom géant en 2 manches	Stades 1 & 2 - Piste Golf
	U14 – U12 – U10 garçons et filles qualifiés.es	Stades 3 & 4 - Stade de Tétraz
	Skiercross	Stade 5 - Piste Grands Mélèzes -
	U14 – U12 garçons et filles – U10 garçons non qualifiés.es	

Remise des prix du Skiercross à l'issue de la fin des compétitions – Village partenaires

16 h 45	Défilé des esf - départ place haute des Villards vers Centre des congrès	
17 h 30	Remise des prix et proclamation des résultats	Centre des congrès

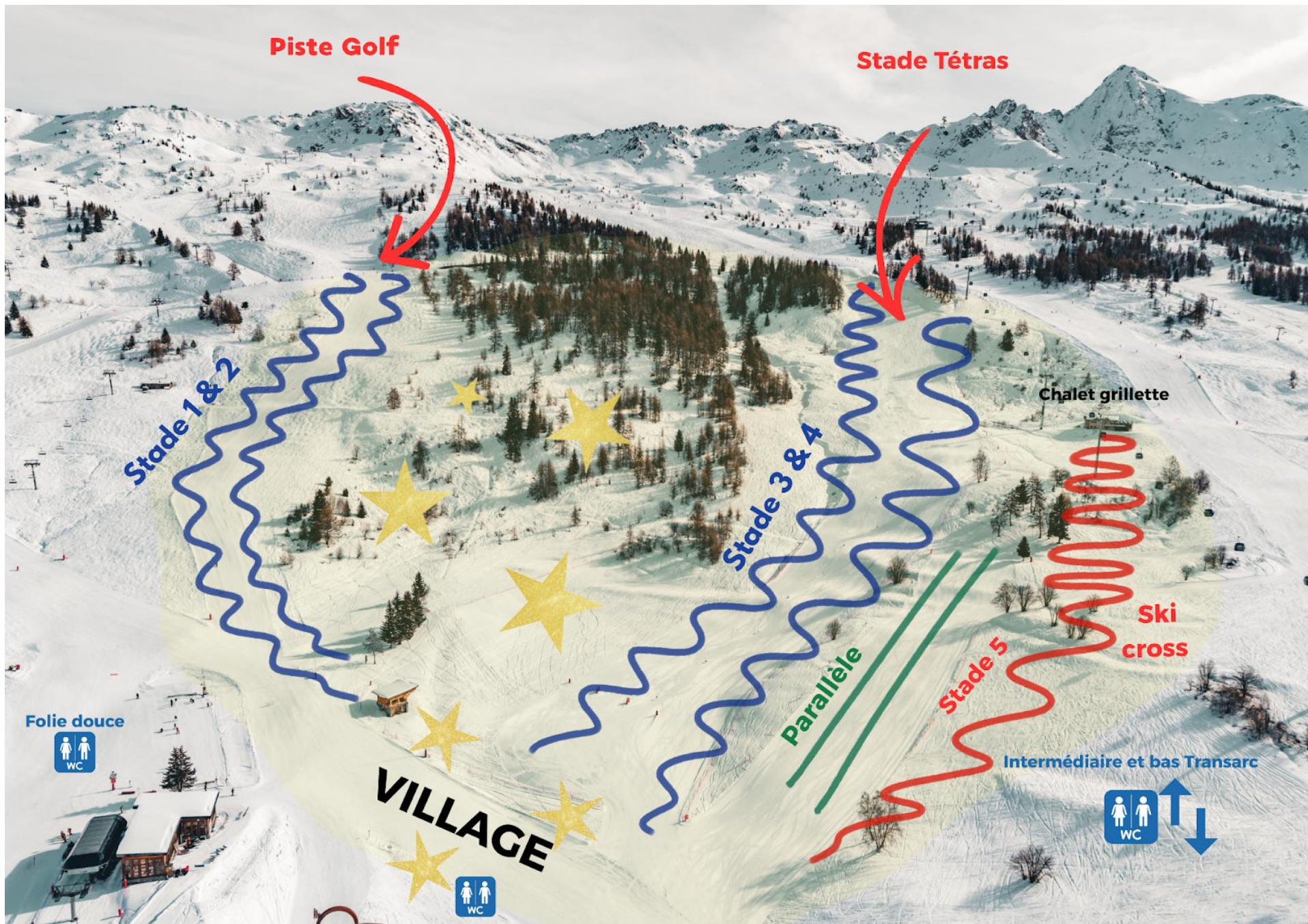
Samedi 14 mars 2026

7 h 00	Ouverture des remontées mécaniques - récupération des dossards au pied des stades	
8 h 00	Coupe esf - slalom géant 1 manche	Stade 1 - Piste Golf
	garçons et filles non qualifiés.es	Stades 3 & 4 - Stade de Tétraz
8 h 15	Finales slalom parallèle	Stade 5 - Piste Grands Mélèzes
	U14 – U12 – U10 garçons et filles qualifiés.es	
13 h 00	Remise des prix et proclamation des résultats	Podium – village partenaires



Accès en ski pour l'Étoile d'Or

- Prendre funiculaire à 7h, montée 7 min
- TS Cachette prévu de 7h à 7h30, montée 7 min
- Suivre 1800 par piste Belvédère : Arrivée en bas de TS Vagère
- TS Vagère distribue les 2 stades







45^{ème} ÉTOILE D'OR

Les Arcs 1800 – du 12 au 14 mars 2026

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE – CONDITIONS GÉNÉRALES

OBJET

Créer et entretenir une émulation des pratiques compétitives en donnant la possibilité aux jeunes **élèves les plus représentatifs des esf** répondant aux conditions de participation de se confronter au niveau national. Permettre aux meilleurs U12 et U14 des esf d'accéder à la finale du SKIOPEN COQ D'OR.

ORGANISATION

Il s'agit d'une rencontre sur trois journées :

a) 1^{er} jour :

- épreuves de qualification sous la forme d'un slalom géant en 2 manches pour les U14 – U12 garçons et filles + U10 garçons ;
- autres épreuves esf (ex : skiercross, record, saut, autres...) pour les U14 – U12 – U10 garçons et filles pré-qualifiés(es) pour les finales de slalom géant.

b) 2^{ème} jour :

- épreuves finales de slalom géant en 2 manches pour les U14 – U12 – U10 garçons et filles qualifiés(es) ;
- autres épreuves esf (ex : skiercross, record, saut, autres...) pour les U14 – U12 garçons et filles non qualifié(e)s – U10 garçons non qualifiés .

c) 3^{ème} jour :

- épreuves finales de slalom parallèle pour les U14 – U12 – U10 garçons et filles qualifiés(es) ;
- Coupe esf sous la forme d'une manche de slalom géant pour les U14 – U12 – U10 garçons et filles non qualifiés(es).

N.B. : Parmi les inscrits(es), les 30 meilleurs(es) U14 – U12 filles et garçons, ainsi que les 15 meilleurs U10 garçons par catégories du classement skiopen seront directement qualifiés(ées) pour le deuxième jour. Les autres compétiteurs(trices) inscrits(es) devront participer à l'épreuve de qualification se déroulant le premier jour.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents(es) sélectionnés(es) et inscrits(es) par les esf en respectant les quotas* fixés par la commission technique du SNMSF :

1. Doivent être :

- **des élèves des esf, inscrits à des cours de ski durant la saison en cours**
- Né(e)s en **2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017**,
- Figurer le 25 février 2026 au classement ski open
- Être en possession au minimum de la flèche de :
 - Bronze pour les U 10 et U 12
 - Argent pour les U14 filles
 - Vermeil pour les U14 garçons

2. Ne doivent pas :

- Résider principalement ou être scolarisé(e) dans un établissement, en période hivernale, dans une commune étant reliée directement à un domaine skiable par une remontée mécanique.
- Être l'enfant d'un moniteur(trice) de ski alpin ayant un diplôme certifié par l'Etat ou un titre étranger admis en équivalence par l'Etat français.

* quotas 2026 : pour chaque catégorie garçons et filles : 12 enfants maximum par **esf**.

3. Doivent porter obligatoirement un casque, ainsi qu'une dorsale lors des compétitions. Le port d'un collant anti-coupures étant fortement recommandé.

Exclusion de tout concurrent(e) ne répondant pas à ces critères.

Les parents autorisent, par cette participation, à la fois l'usage des noms et toutes photographies, que ce soit pour une exposition ou une publicité dans les médias, presses, radio, télévision ou à toutes fins promotionnelles.



45^{ème} ÉTOILE D'OR

Les Arcs 1800 – du 12 au 14 mars 2026

CATEGORIES

- 1) U10 : filles et garçons né(e)s en 2016, 2017
- 2) U12 : filles et garçons né(e)s en 2014, 2015
- 3) U14 : filles et garçons né(e)s en 2012, 2013

PS : la carte d'identité pourra être demandée pour contrôler l'âge

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront effectuées par le(la) directeur(trice) **esf** via le back-office du site www.esf.net. Clôture des inscriptions le **27 février 2026**.

NATURE DES EPREUVES

- 1) **Epreuves de qualification** : slalom géant en 2 manches (type flèche). Sur chaque manche, les meilleurs(es) participants(es) par catégorie seront retenus(es) pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés(ées) par catégorie sera précisé lors de la réunion de comité de course.
- 2) **Autres épreuves esf** : épreuve réservée aux concurrents(es) pré-qualifiés(ées) ou non qualifiés(ées) pour les finales de slalom géant.
- 3) **Finales slalom géant** : slalom géant en 2 manches - type flèche. Sur chaque manche, les meilleurs(es) participants(es) par catégorie seront retenus(es) pour la finale de slalom géant de l'« étoile d'or ». Le nombre de qualifiés(ées) par catégorie sera précisé lors de la réunion de comité de course.
- 4) **Finale slalom parallèle** : slalom parallèle se déroulant en application du règlement particulier à ce genre d'épreuve.
- 5) **Coupe esf** : slalom géant - type flèche - réservé aux concurrents(es) non-qualifiés(ées) pour la finale de slalom géant ou pour la finale parallèle de « étoile d'or ».

REGLEMENT GENERAL

L'utilisation des farts fluorés (HF LF) ainsi que de certaines cires fluorées contenant du C8/PFOA est interdite.

L'application sur le terrain de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdit.

Toute infraction constatée par le jury de compétition, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (disqualification, exclusion).

CLASSEMENT

a) Epreuve de qualification

Il sera établi :

- I - **un classement individuel par catégorie** : U 10 filles , U10 garçons, U12 filles, U12 garçons, U14 filles et U14 garçons ;
- II - **un classement par esf** toutes catégories confondues.

Le classement des **esf** étant réalisé sur le total (exprimé en points) des 2 manches des finales de slalom géant, les compétiteurs(trices) qualifiés(ées) à l'issue de la 1^{ère} manche devront donc participer à la 2^{nde} manche.

Le classement des **esf** s'effectuera sur la base des 3 premiers(ères) concurrents(es) de l'école au classement général toutes catégories confondues.

L'esf ne peut être classée qu'à une seule reprise.

Calcul des points :

- le(la) premier(ère) marque le plus de points ;
- le(la) dernier(ère) ne marque pas de point.

Application de la formule suivante qui attribue des points en fonction du classement réalisé dans sa catégorie :

Nombre de points obtenus = $100 - \left(\frac{\text{classement dans sa catégorie} \times 100}{\text{Nb de classé(e)s ou de participants dans sa catégorie}} \right)$

Exemple :

- Dans une catégorie à 30 participants :

✓ Le(la) 1^{er} (1^{ère}) obtient : $100 - \left(\frac{1}{30} \times 100 \right) = 96,66$ points

✓ Le(la) 3^{ème} obtient : $100 - \left(\frac{3}{30} \times 100 \right) = 90$ points

✓ Le(la) dernier(ère) obtient : $100 - 100 = 0$ point

- Dans une catégorie de 50 participants , le(la) 1^{er} (1^{ère}) obtient :

$100 - \left(\frac{1}{50} \times 100 \right) = 98$ points ; sa performance est meilleure.



45^{ème} ÉTOILE D'OR

Les Arcs 1800 – du 12 au 14 mars 2026

b) Finales et coupes esf

Il sera établi un classement individuel par catégorie.

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les participants(es) doivent être réalisées lors du 1^{er} comité de course, la veille des épreuves de qualification.

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE

Art 1 : participeront au slalom parallèle selon le nombre des participants(es) :

- Pour chaque catégorie,

- 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs(trices)
- Exemple pour 16 compétiteurs (trices) : les 4 premiers(ères) de la 1^{ère} manche, les 4 premiers(ères) de la 2^{ème} manche et les 8 premiers(ères) au total des 2 manches

S'il s'avère que les derniers(ères) concurrents(es) d'une manche sont ex-aequos, le nombre de qualifiés(ées) au total des deux manches sera réduit afin que le nombre de compétiteur(trices) qui prennent le départ du slalom parallèle soit de 4, 8, 16 ou 32 compétiteurs(trices) maximum par catégories.

S'il s'avère que les derniers(ères) concurrents(es) au total des deux manches sont ex-aequos, ceux(celles)-ci effectueront un pré-tour (1/16ème de finales par ex.) pour se départager.

Art 2 : Lorsque les matchs s'effectuent en deux manches, ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le(la) vainqueur(e).

Art 3 : Une pénalité équivalant à un écart de temps maximum entre deux concurrents(es) (ex : différence de temps de 250 ms) est déterminée à l'issue de la première manche des matchs allers-retours par le jury de compétition.

Art 4 : Cette pénalité s'applique si :

- Un(e) concurrente(e) chute,
- un(e) concurrent(e) est disqualifié(ée),
- un(e) concurrent(e) gêne l'autre concurrent(e),
- l'écart de temps sur une même manche entre les deux compétiteurs(trices) dépasse l'écart de temps déterminé par la pénalité.

Art 5 : Si l'un des concurrents(es) s'est vu(e) appliqué(e) la pénalité lors de la première manche, l'autre lors de la seconde manche : C'est le(la) vainqueur(e) de la seconde manche qui remporte le match.

Art 6 : Tout(e) compétiteur(trice) qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé(e).

Art 8 : Toute réclamation devra être effectuée dès la fin de la manche réalisée.

Art 9 : Les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction du classement de la finale de slalom géant.

Si deux concurrents(es) sont ex-aequos à la manche, le plus petit dossard sera attribué à celui(celle) qui sera parti(e) le plus tardivement dans la manche (1^{ère} manche = dossard le plus élevé, 2^{ème} manche = dossard le moins élevé)

Si deux concurrents(es) sont ex-aequos au total des deux manches, le plus petit dossard sera attribué au(à la) concurrent(e) qui aura : 1°) si c'est le cas, effectué le meilleur temps total lors des qualifications 2°) le meilleur classement ski Open.

QUALIFICATION A LA FINALE DU COQ D'OR

Les compétiteurs(trices) des catégories U12 & U14 qualifiés(ées) pour la finale de slalom parallèle, ainsi que vainqueur(e) de la coupe esf de l'Etoile d'Or seront qualifiés(ées) pour la finale de slalom géant du Coq d'Or.

La souscription d'une licence club esf ou FFS est fortement recommandée pour participer au SKIOPEN COQ D'OR.